

Bienvenue au gîte L'Orbiquet

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

Toute réservation implique l'adhésion à l'ensemble de nos conditions.

Conditions générales de réservation et d'annulation

Le client est censé avoir pris connaissance des conditions et en avoir accepté toutes les clauses au plus tard lors du versement de l'acompte de réservation.

Conformément aux exigences de sécurité établies par le service d'incendie et les assurances, le gîte est agréé pour accueillir 6 personnes maximum. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation et déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location, le montant de la location restant acquis au propriétaire.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage en bon père de famille.

La confirmation de toute réservation est envoyée par mail ou par courrier postal au locataire.

Toute personne qui souhaite réserver doit confirmer ses coordonnées complètes : adresse complète et numéro de téléphone (fixe et/ou gsm), et le nombre de personnes qui séjourneront au gîte.

La réservation devient effective dès que le locataire aura versé au propriétaire un acompte de 50 % du montant total de la location. Le solde de la location est à verser sur le compte bancaire du propriétaire pour la date déterminée dans le contrat.

Pour les réservations effectuées moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement de la location est exigé à la date de réservation.

En cas d'annulation par le locataire :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte ou le solde de la location sera remboursé intégralement.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux, le montant du séjour reste acquis au propriétaire sauf si le propriétaire est parvenu à relouer le bien pendant la période fixée.
- Sous certaines conditions le séjour peut être reporté.
- Si le locataire arrive et décide de partir plus tôt, les nuits non passées ne sont pas remboursées.
- Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de la location ne sera en aucun cas remboursé.

En cas d'annulation par le propriétaire :

En cas d'annulation du séjour par le propriétaire avant la date de début du séjour, le locataire sera remboursé de la totalité des sommes versées.

En cas d'arrivée tardive ou retardée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Aucune réduction ne sera consentie.

Un état des lieux est établi. Le propriétaire et le locataire l'effectueront lors de la visite des lieux à l'arrivée et au départ du gîte. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire sera constaté dans l'état des lieux. Le forfait nettoyage qui est appliqué à charge du locataire (le montant est indiqué dans le contrat) comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de caution dont le montant est indiqué dans le contrat est demandé par le propriétaire. Le jour du départ, l'état des lieux de sortie est effectué par le propriétaire en présence du locataire. La caution est restituée, déduction faite du montant du coût de remise en état des lieux si des dégradations sont constatées.

En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est reversé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine déduction faite du coût des dégradations qui seraient constatées.

Les animaux de compagnie : Le contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. Lors de la réservation, le client est tenu d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront (maximum 2). Le contrat précise les suppléments de tarifs à prévoir.

Autres charges : Les consommations et les prestations supplémentaires non prévues seront à régler au propriétaire en fin de séjour. Leur montant s'établit sur base du contrat.

*Le loyer se subdivise à concurrence de 90% pour l'immeuble et de 10% pour les meubles.

Conditions générales

Arrivée et départ

Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 16h – Les heures de départ sont prévues le matin au plus tard à 12h. Ces heures sont flexibles (voir contrat).

Matériel fourni

Les lits sont faits à votre arrivée.

Vous devez obligatoirement vous servir de draps housses pour envelopper les matelas, de taies d'oreillers et de housses de couettes.

Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.

Des sacs poubelles sont mis à votre disposition.

Utilisation des lieux :

– Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

– La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage central est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Le bois de chauffage est fourni moyennant un supplément. Le montant est indiqué dans le contrat.

– Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. N'utilisez que des produits compatibles avec la fosse septique.

– Chaque porte d'accès au logement est munie d'une serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsables de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Consignes de sécurité et de bienséance

Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

– Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. Nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

– Par respect pour l'endroit, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.

– Pour le bien-être de nos hôtes, la maison est non-fumeur. Un collecteur de mégots se trouve à l'extérieur, merci de ne pas jeter les mégots par terre.

– Il est strictement interdit d'allumer des feux en extérieur y compris de se servir du barbecue comme chauffage d'appoint pour éviter tout risque d'incendie.

Barbecue

Votre location inclut l'utilisation du barbecue. Veillez à le vider et le nettoyer avant votre départ.

En cas de fortes chaleurs et de vent, veillez à surveiller le barbecue pendant son fonctionnement pour éviter tout risque d'incendie.

Les étangs

S'ils font la joie des grands et des petits, ils peuvent être un vrai danger pour les enfants en bas âge. Il est donc indispensable de surveiller attentivement vos enfants pour éviter les accidents. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Forfait Nettoyage

Le forfait nettoyage qui est appliqué (le montant est indiqué dans le contrat) comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

Ordures ménagères

Notre atout c'est la nature. Merci de respecter les règles de tri.

Des poubelles sont mises à votre disposition dans le gîte et derrière la cloison de la pergola: poubelle pour le bio mais aussi pour les emballages en papier et carton, bouteilles en plastique et bouteilles en verre, contenants en métal, berlingots.

Accueil des animaux :

Le contrat de location précise si le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique (maximum deux animaux autorisés). N'hésitez pas à promener votre animal en dehors de la résidence et de respecter ainsi votre environnement direct dans la propriété. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

En cas de problème

– En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation.

Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne sera pris en compte sans notre accord.

– En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent.

Evitez de déplacer les meubles d'une pièce à l'autre afin de prévenir les dégâts potentiels.

En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement sera déduit de la caution.
